

**AVIS MODIFICATIF DE LA PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société TERREAL
Commune de Vexin-sur-Epte**

Le préfet de l'Eure fait savoir que sur demande du commissaire enquêteur, il a prolongé de 15 jours l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société TERREAL par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/033. Le projet concerne l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert pendant une durée de 30 ans située aux lieux-dits « Le Fer à Chambre », « Le Vide Bouteille » et « Le Pré Magnard » sur la commune déléguée de Cahaignes à Vexin-sur-Epte.

L'enquête initialement ouverte du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au mercredi 29 juin 2022 à 17h00 **est prolongée jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 à 17h00.**

Jusqu'à la fin de la prolongation, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, reste à disposition à la mairie de Vexin-sur-Epte où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses observations dans la continuité des remarques émises entre le 30 mai 2022 et le 29 juin 2022.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vexin-sur-Epte ou par voie électronique à pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur). Le dossier d'enquête sera également consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Societe-TERREAL-Vexin-sur-Epte>

En complément des permanences indiquées dans l'arrêté préfectoral n°DCAT/SJIPE/22/015 portant ouverture d'enquête publique du 25 avril 2022, le commissaire enquêteur Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vexin-sur-Epte, pour y recevoir les observations, le jeudi 7 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 14 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Société TERREAL sise 13-17, rue Pagès – 92150 SURESNES.

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie de Vexin-sur-Epte pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif à la Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché aux mairies de Vexin-sur-Epte, Authevernes, Château-sur-Epte, Les Thilliers-en-Vexin et Vesly, comprises dans le rayon d'affichage de 3 kms ainsi qu'au voisinage du site de la Société TERREAL.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET